



MOR180601T-10178

Marché de services

L'évaluation participative de l'action post-séisme à  
Taroudant

Projet DEPOMI

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le **24**  
**mars 2025**

## 1 Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
Evaluation participative de l'Action Post-Séisme à Taroudant	
<b>REFERENCES ENABEL</b>	<b>MOR180601T-10178</b>

## 2 Instructions aux soumissionnaires

<b>Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure</b>	
NOM :	Loubna Zerouali
FONCTION :	Acheteuse publique
E-MAIL :	<a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a>

<b>Données relatives à la procédure</b>	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF <b>uniquement par email</b> à <a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a>, au plus tard <b>le 24 mars 2025</b>.</p> <p>La Mailbox <a href="mailto:procurement.maroc@enabel.be">procurement.maroc@enabel.be</a> génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 0666/ 94 15 62 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche d'identification complétée et signée (fournie en annexe) ;</li><li>• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce ou une attestation d'inscription au registre des auto-entrepreneurs par exemple) ;</li><li>• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion (fournie en annexe) ;</li><li>• Déclaration d'intégrité (fournie en annexe) ;</li><li>• Formulaire d'offre de prix complété et signé (fourni en annexe) ;</li><li>• Fiche signalétique financière (fournie en annexe) ;</li><li>• Le curriculum vitae de l'expert affecté à l'exécution du marché ;</li><li>• Une note méthodologique reprenant les éléments demandés dans les TDR ci-dessous ;</li><li>• 3 attestations de bonne exécution/référence relatives à des prestations similaires à l'objet du marché.</li></ul>

<p>ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX :</p>	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion administrative et le secrétariat ;</li> <li>• Le déplacement, le transport et l'assurance ;</li> <li>• La documentation relative aux services,</li> <li>• Les honoraires ;</li> <li>• Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ;</li> <li>• La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ;</li> <li>• Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ;</li> <li>• Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.</li> </ul> <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>
<p>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</p>	<p>90 jours</p>

## Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Nazha BOUJDADI
FONCTION :	Project officer Suivi-Evaluation et Apprentissage
E-MAIL :	nazha.boujdadi@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés au domicile/bureau du prestataire et dans les bureaux d'Enabel à Agdal à Rabat et dans la province de Taroudant.
Durée/ Période d'exécution	La durée du marché est de 1 mois à compter du jour suivant la réunion de cadrage. La mission devrait en principe démarrer à partir du mois de mars 2025.

## 3 Termes de références

### 3.1 CONTEXTE

L'action post-séisme à Taroudant s'insère dans le cadre du projet « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional : DEPOMI ». DEPOMI conçu à l'origine pour accompagner la régionalisation et renforcer les structures de gouvernance sur les thématiques migratoires entre 2020 et 2023, a dû s'adapter aux circonstances exceptionnelles engendrées par le séisme dévastateur du 8 septembre 2023. Face à cette tragédie, ses actions ont été redéfinies pour répondre de manière ciblée et efficace aux besoins urgents des populations impactées.

Sur proposition de l'Union européenne et en étroite concertation avec les parties prenantes – notamment le Département des Marocains Résidant à l'Étranger relevant du Ministère des Affaires Étrangères, la Wilaya, ainsi que le Conseil de la région Souss-Massa.

DEPOMI poursuit sa mise en œuvre dans la région Souss-Massa, et plus particulièrement dans la province de Taroudant, afin de répondre aux priorités immédiates et de contribuer à la reconstruction socio-économique des communautés locales.

Le projet est mis en œuvre par l'Agence belge de développement-Enabel, en partenariat avec le Ministère délégué du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger.

L'action est financée par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne. Elle s'articule autour de trois axes :

- La gouvernance locale et la cohésion sociale sont renforcées via l'accompagnement des acteurs locaux pour l'adaptation des services et la prise en charge des personnes déplacées internes touchées par le séisme ainsi que les communautés hôtes ;
- Des actions d'appui à la réinsertion socio-économique et d'accès aux droits et aux droits services personnes touchées par le séisme et des personnes en mobilité sont mises en œuvre ;
- La diaspora et ses acteurs sont mobilisés autour de projets de développement dans les communes touchées par le séisme dans la région de Souss-Massa.

### 3.2 Objectifs de l'évaluation :

L'évaluation participative répondra sur les performances de l'action post-séisme. Le champ d'évaluation portant sur la performance sera évalué en utilisant la grille d'évaluation « Performance » d'Enabel. Elle est structurée selon les critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement. « Voir document « Annexe1 » ci-dessous »

- L'évaluation portera sur :
  - ✓ Les actions réalisées : analyse des actions menées et de leur adéquation avec les objectifs initiaux.
  - ✓ Les résultats obtenus : appréciation des résultats.
  - ✓ La collaboration entre les partenaires : qualité de la coopération/synergie, du partage d'informations et de la coordination des actions entre les acteurs au niveau régional.
- L'objectifs sont :
  - ✓ Évaluer les résultats obtenus : en termes d'atteinte des objectifs, des résultats attendus et de la satisfaction des parties prenantes.
  - ✓ Analyser la collaboration entre les partenaires : en termes d'efficacité, de communication, et de complémentarité des rôles.
  - ✓ Recenser les leçons apprises et formuler des recommandations

### 3.3 Approches :

L'évaluation sera menée en présentiel sur le terrain. L'expert.e propose une méthodologie. La méthodologie choisie permettra de répondre aux objectifs.

Points d'attention pour la méthodologie proposée :

- ✓ Elle favorisera la triangulation des données et proposera dans la mesure du possible une complémentarité entre méthodes qualitatives et quantitatives ; elle prendra en compte les méthodes de collecte utilisées dans les processus de monitoring ;
- ✓ Elle permettra de répondre à l'ensemble des questions d'évaluation.

La méthodologie proposée sera présentée dans le rapport de démarrage faisant partie de l'offre technique. Le rapport de démarrage clarifiera les questions d'évaluation qui seront analysées, la méthodologie pour la collecte de données et un plan de travail ainsi qu'un calendrier détaillé de la mission de l'évaluation.

### 3.4 Calendrier de mise en œuvre :

La durée prévue est de 10 jours. La répartition est la suivante :

Étapes	Nombre de jours de travail	Livrables
Briefing	0,5	Pv de briefing
Analyse documentaire	2	Note méthodologique revue
Préparation d'un atelier participatif	1	Note de cadrage
Animation d'un atelier participatif à Taroudant avec les partenaires	1	!
Rédaction du rapport provisoire	3	Rapport ( version draft)
Débriefing	0,5	Présentation d'une synthèse du rapport
Finalisation rapport (domicile)	2	Rapport – version finale
<b>Nombre total de jours de travail</b>	<b>10</b>	

### 3.5 Profil Souhaité :

Il /elle doit être spécialiste en évaluation des programmes et projets. Il/elle doit avoir une solide expérience dans l'évaluation de projets.

L'évaluateur devra également avoir une connaissance du contexte de la région Souss-Massa

Il/elle doit répondre au profil suivant :

- Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans l'évaluation des projets
- Il/elle a une expertise avérée dans les domaines de suivi-évaluation de programmes et de projets (minimum trois évaluations depuis 2021) ;
- Excellentes capacités de communication orale et écrite en français qui est la langue de travail ;
- Connaissance de la région Souss-Massa est un atout.

## 4 Conditions d'exécution services

### 4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### 4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

### 4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

### 4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### 4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

### 4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

#### **4.7 Facturation et paiement**

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

[nazha.boujdadi@enabel.be](mailto:nazha.boujdadi@enabel.be) et [zakaria.khatla@enabel.be](mailto:zakaria.khatla@enabel.be)

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord entre Enabel et le prestataire.

#### **4.8 Exonération de TVA**

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

#### **4.9 Assurances**

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

#### **4.10 Droits de propriété intellectuelle**

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

#### **4.11 Obligation de confidentialité**

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véacité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

#### **4.12 Clauses déontologiques**

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir,



directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

#### **4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## 5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

### 5.1 Fiche d'identification

#### 5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>		
NOM(S) DE FAMILLE <sup>1</sup>		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ                      MM    AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ    PASSEPORT                      PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup> AUTRE <sup>3</sup>		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>4</sup>		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION <sup>5</sup>	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	<b>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</b> <b>NUMÉRO DE TVA</b> <b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b> <b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</b>	

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<b>OUI</b> <b>NON</b>	<b>PAYS</b>
<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>

## 5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>6</sup></b>				
<b>NOM COMMERCIAL</b> (si différent)				
<b>ABRÉVIATION</b>				
<b>FORME JURIDIQUE</b>				
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>			
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>ONG<sup>7</sup></b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>8</sup></b>				
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b> (le cas échéant)				
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>		
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>	
<b>NUMÉRO DE TVA</b>				
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>				
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>		
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>			
<b>COURRIEL</b>				
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>			
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>				

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 5.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>10</sup></b>			
<b>ABRÉVIATION</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
<b>(le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>			

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'estimer en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

## 5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché MOR180601T-10178, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams et hors

TVA :

Postes	Désignation	Quantité	P.U en dhs ou €HT
1	Conformément aux prestations détaillées dans les TDRs.	1 (Forfait)	
	Montant total HT		
	Taux et montant de la TVA		
	Montant Total TTC		

Fait à ..... le .....

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
  - b. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#) ;
  - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
  - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
  - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.  
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
  6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné

lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_gerales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_gerales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature



## 5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

## 5.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE		
<b>INTITULE (1)</b>		
<b>ADRESSE</b>		
<b>COMMUNE/VILLE</b>		<b>CODE POSTAL</b>
<b>PAYS</b>		
<b>CONTACT</b>		
<b>TELEPHONE</b>		<b>TELEFAX</b>
<b>E - MAIL</b>		
<b>BANQUE (2)</b>		
<b>NOM DE LA BANQUE</b>		
<b>ADRESSE (DE L'AGENCE)</b>		
<b>COMMUNE/VILLE</b>		<b>CODE POSTAL</b>
<b>PAYS</b>		
<b>NUMERO DE COMPTE</b>		
<b>IBAN (3)</b>		
<b>NOM SIGNATAIRES</b>	<b>NOM PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>
<b>REMARQUES:</b>		

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)**

*(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*

*(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas*

*(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.*

## Les annexes :

### Annexe 1 – Champ d'évaluation « performance »

#### Critères d'évaluation du CAD de l'OCDE

##### Comment utiliser la présente grille d'évaluation ?

La présente grille d'évaluation a été développée pour évaluer la performance d'une intervention. Les 6 critères d'évaluation du CAD de l'OCDE sont la pierre angulaire du processus d'évaluation.

La grille d'évaluation doit être jointe au Rapport . L'analyse et le score global figurent dans la partie principale du Rapport.

#### 1. Score global d'évaluation de chaque critère CAD.

Les évaluateurs doivent coter chaque critère et reprendre le score global d'évaluation dans la partie principale du Rapport. Attendu que ces scores peuvent entraîner une simplification excessive d'une réalité complexe, avec des problèmes complexes associés à un contexte donné, il convient d'envisager les scores comme une synthèse des réponses et non l'inverse : une analyse ne constitue en effet pas une justification d'un score donné.

#### 2. Analyse des critères du CAD.

Chaque critère est analysé par l'évaluateur (H/F). Un nombre limité de sous-critères est fourni, afin de mettre en exergue les aspects du critère dont il est important qu'ils figurent dans le rapport. L'analyse du critère CAD en question doit refléter ces sous-critères. Il revient à l'évaluateur de décider comment il procédera : en analysant chaque sous-critère dans un sous-chapitre différent, ou en optant pour un narratif global. L'évaluateur ne donnera PAS les scores des sous-critères dans la partie principale du Rapport .

<b>1. PERTINENCE : l'intervention répond-elle au problème ?</b>				
Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue (CAD-OCDE)				
<b>Interprétation de la définition du CAD :</b>				
La pertinence se rapporte à la question des besoins de l'intervention. Elle analyse l'intervention du point de vue des problèmes et des besoins prioritaires des bénéficiaires, et de leurs évolutions dans le temps. Elle examine aussi si l'intervention est cohérente avec les politiques du partenaire et du pays donateur. La pertinence évalue la valeur et l'utilité de l'intervention telles que perçues par les parties prenantes clés, la mesure dans laquelle l'intervention est conçue de manière à répondre aux priorités/besoins identifiés, et la mesure dans laquelle l'intervention est une réponse à un besoin réel du pays partenaire ou plutôt une adaptation aux préférences du bailleur. Pour les interventions novatrices, qui remettent en question les intérêts établis ou les pratiques existantes, la pertinence touche aussi à la compréhension de la mesure dans laquelle elles sont ancrées dans les véritables priorités et intérêts et dégageront un potentiel de reproduction ou des possibilités pour influencer les politiques, donc à la mesure dans laquelle l'approche à double ancrage est pertinente.				
<b>PERTINENCE :</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<b>évaluation globale</b>				

#### SOUS-CRITÈRES D'ANALYSE <sup>9</sup>

<b>1. Réponse aux problèmes, besoins et priorités des bénéficiaires et d'autres parties prenantes</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
L'intervention est-elle en phase avec les problèmes, les besoins et les priorités des bénéficiaires (directs et finaux si pertinent) ? La stratégie de l'intervention apporte-t-elle une réponse adéquate aux besoins et à la réalité/aux conditions de vie des bénéficiaires ? L'intervention est-elle en phase avec les priorités et les politiques des autres parties prenantes (gouvernement partenaires à tous les échelons, bailleur(s) de fonds) ? Si l'intervention est expérimentale, est-elle ancrée dans les besoins des bénéficiaires et dans leurs véritables intérêts et				

priorités ? Si l'intervention est expérimentale, ses résultats sont-ils susceptibles d'être pertinents pour influencer les politiques et pour adapter le système existant, et sont-ils susceptibles d'être reproduits ?				
2. <b>Qualité du design</b>	A	B	C	D
L'intervention a-elle été conçue de manière à répondre aux besoins identifiés ? Est-ce que les besoins et priorités des bénéficiaires ont été articulés dans le design the l'interventions (objectifs, théorie du changement) ?				
3. <b>Pertinence dans le temps</b>	A	B	C	D
L'intervention a-t-elle été adaptée pour rester pertinente face aux changements contextuels et/ou des besoins éventuels?				

2. <b>COHERENCE : l'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?</b>				
Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution (OCDE-CAD)				
<b>Interprétation de la définition du CAD :</b>				
La cohérence concerne la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec d'autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution et comment elles appuient ou affaiblissent l'intervention. La cohérence interne concerne les synergies et interdépendances entre interventions menées par Enabel, dans le cadre de la coopération bilatérale ou pour tiers. La cohérence externe concerne la cohérence avec d'autres acteurs (belges ou internationaux) dans le même contexte, avec une attention particulière aux questions de complémentarité, coordination et de la minimisation des chevauchements.				
<b>COHERENCE : évaluation globale</b>	A	B	C	D

#### SOUS-CRITÈRES D'ANALYSE <sup>10</sup>

2.1 <b>Cohérence avec autres interventions Enabel</b>	A	B	C	D
L'intervention est-elle alignée avec d'autres interventions Enabel dans le secteur et/ou pays ? quels sont les synergies éventuelles et interdépendances entre interventions Enabel ?				
2.2 <b>Cohérence avec les interventions/politiques d'autres acteurs belges</b>	A	B	C	D
L'intervention est-elle cohérente avec les interventions/stratégies d'autres acteurs belges ?				
2.3 <b>Cohérence avec autres TFP</b>	A	B	C	D
Est-ce que l'intervention est harmonisé avec les interventions et/ou stratégies d'autres acteurs de la coopération au développement ? est-ce que le risque de chevauchement entres interventions est minimisé ?				

<b>3. EFFICIENCE : Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps (CAD-OCDE)</b>				
<b>Interprétation de la définition du CAD :</b>				
L'efficacité porte essentiellement sur l'efficacité de transformation de l'intervention. Le terme « économique » désigne la transformation des « inputs » en résultats de la façon la plus économique possible : par résultats, on fait référence en priorités aux « outputs » (fourniture de biens et de services) ? L'efficacité compare ce ratio aux scénarios alternatifs : compte tenu de l'output à produire et du contexte, existait-il des approches alternatives qui auraient consommé moins de ressources sans pour				

autant réduire la qualité et la quantité des résultats ? Une approche alternative aurait-elle permis de produire plus de résultats en utilisant les mêmes ressources ?

L'efficacité se rapporte aussi à la mise en œuvre des activités dans les délais impartis : (les inputs ont-ils été fournis à temps ?) les activités ont-elles été mises en œuvre conformément au planning (à temps) et, partant, les outputs ont-ils été livrés à temps ? L'efficacité porte aussi sur la fourniture et la qualité des produits et des services, ainsi que sur la contribution/l'implication du partenaire.

NB : une définition large de ressources est adoptée (coûts financiers, humain, temps)

<b>EFFICACITÉ :</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<b>évaluation globale</b>				

#### SOUS-CRITÈRES D'ANALYSE <sup>11</sup>

<b>3.1 Les inputs ont-ils été gérés en tenant raisonnablement compte de l'efficacité économique ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>

Compte tenu des outcomes à produire, existait-il des approches alternatives qui auraient consommé moins de ressources sans pour autant réduire la qualité et la quantité des résultats ? L'intervention est-elle gérée de manière économiquement rationnelle, tout en optimisant la qualité et la quantité des outputs ? Le ratio input-output est-il bon ?

<b>3.2 Qualité et atteinte des outputs dans les temps</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>

Tous les outputs (biens et services) sont-ils ou sont-ils susceptibles d'être fournis dans les délais prévus (et permettront-ils donc la mise en œuvre dans les temps des activités) ? Si des retards se sont produits, des mesures appropriées ont-elles été prises ? À temps ? Tous les outputs sont-ils de bonne qualité (répondent-ils dans la mesure du possible aux critères de qualité prédéfinis) ? Si des problèmes sont survenus quant à la qualité ou au suivi de la qualité, des mesures correctives ont-elles été prises ?

<b>3.3 Dans quelle mesure la contribution du partenaire s'effectue-t-elle correctement ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>

La contribution (financière/matérielle/RH) du partenaire correspond-elle aux prévisions ?

<b>3.4 Efficacité des modalités d'exécution ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>

Les modalités d'exécution encouragent-elles un usage efficace des moyens dont dispose l'intervention ? Les modalités d'exécution sont-elles élaborées de sorte à favoriser une transformation économiquement rationnelle des inputs en outputs ?

**4. EFFICACITÉ À CE JOUR : l'intervention atteint-elle ou va attendre ses objectifs ?**  
**Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations. Remarque : l'analyse de l'efficacité suppose de prendre en compte l'importance relative des objectifs ou des résultats.**

#### **Interprétation de la définition du CAD :**

L'élément principal de l'efficacité consiste à comprendre si l'intervention a réalisé ou et sur la bonne voie de réaliser les résultats pré-identifiés : cela rapporte à l'atteinte des outcomes intermédiaires (y compris l'utilisation des outputs), et à la réalisation probable de l'outcome (objectif spécifique) de l'intervention. La réalisation des outcomes intermédiaires est le « chaînon manquant » entre la fourniture des produits et services (outputs) et l'outcome. L'efficacité n'examine pas seulement la réalisation de l'outcome, mais la manière dont les outputs et les outcomes intermédiaires y contribuent.

L'analyse de l'efficacité demande une compréhension des facteurs qui influencent l'atteinte des résultats pour expliquer pourquoi l'intervention a atteint/va attendre (ou pas) les résultats.

<b>EFFICACITÉ :</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<b>évaluation globale</b>				

#### SOUS-CRITÈRES D'ANALYSE <sup>12</sup>

<b>4.1 Dans quelle mesure sur l'intervention a-t-elle mis en place une GAR (y compris une ToC) et dans quelle mesure en fait-elle une bonne application ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<p>L'intervention dispose-t-elle d'une TOC ? Si oui, est ce que les trajets de changements sont régulièrement revus afin de les placer dans le contexte changeant dans lequel le PF se situe ? L'intervention analyse-t-elle au moins une fois par an les progrès accomplis en vue de réaliser l'outcome et sa contribution probable au niveau de l'impact ? L'intervention se sert-elle des données relatives aux progrès accomplis pour faire rapport au Comité de pilotage et pour proposer les décisions qui s'imposent pour réorienter, le cas échéant, l'intervention au niveau stratégique ? L'outil de monitoring opérationnel est-il à jour ? Si nécessaire, le cadre des résultats a-t-il été adapté suite aux exercices annuels de rapportage ? Si tel a été le cas, le rapport explicite-t-il clairement pourquoi ces adaptations étaient requises ? Les procès-verbaux du Comité de pilotage confirment-ils les décisions d'adaptation ?</p>				
<b>4.2 Dans quelle mesure les outcomes intermédiaires ont été ou vont être atteints et dans quelle mesure contribuent-ils à l'outcome ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<p>Est-ce que les changements intermédiaires nécessaires pour atteindre l'objectif spécifique se sont matérialisés ou sont en train de l'être ? Tous les groupes cibles utilisent-ils les outputs comme prévu ? Existe-t-il des facteurs qui empêchent l'utilisation des outputs et plus en général l'atteinte des outcomes intermédiaires ? Contribuent-ils à l'outcome comme prévu ?</p>				
<b>4.3. Au stade actuel de la mise en œuvre, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
<p>Réalisation en termes de couverture et de qualité ? L'intervention a-t-elle adapté sa stratégie en fonction des changements de contexte (suppositions et risques) chaque fois que cela s'avérait nécessaire pour réaliser l'outcome ? Les effets négatifs ont-ils été atténués ? Y a-t-il eu des effets positifs non prévus ? Ces effets positifs ont-ils contribué aux résultats de l'intervention ?</p>				

<p><b>5. IMPACT : quelle différence l'intervention fait-elle ?</b> Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non (CAD-OCDE)</p>				
<b>Interprétation de la définition du CAD :</b>				
<p>Il existe plusieurs interprétations de la notion d'impact. Une <i>revue</i> évalue la contribution probable au niveau de l'impact de l'intervention (l'objectif général du cadre logique). Le résultat au niveau de l'impact est – sauf exception - un des résultats du cadre stratégique du gouvernement partenaire. Ainsi défini, l'impact se concentre sur la question de savoir si l'intervention contribue au résultat stratégique que le gouvernement partenaire cherche à atteindre. Il analyse aussi le lien entre les niveaux de l'outcome et de l'impact du cadre des résultats. Ceci est une première interprétation du critère « impact ».</p> <p>Une <i>revue</i> doit aussi prendre en compte une deuxième interprétation du terme, à savoir toute la série d'effets générés par l'intervention à plus long terme, et de comprendre quels sont les effets potentiellement transformateurs de l'interventions. Ces effets peuvent être escomptés ou inattendus, et affecter des individus, des organisations, des sociétés et l'environnement physique extérieurs au groupe de personnes ou d'organisations initialement ciblé. La différence avec le critère d'efficacité réside dans le fait que l'impact dépasse la préoccupation « étroite » de la réalisation des résultats du cadre des résultats et qu'il examine aussi si et comment l'intervention affecte - de manière positive ou négative - la situation du groupe cible et des autres parties prenantes.</p> <p>En tant que tel, le critère de l'impact répond à la question « quelle différence fait l'intervention ? » en examinant sa contribution au meilleur résultat au niveau de l'impact, ainsi que ses conséquences importantes, aussi bien négatives que positives, même si elles ne sont pas directement liées au « niveau de l'impact » du cadre des résultats.</p>				
<b>IMPACT : évaluation globale</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>

**SOUS-CRITÈRES D'ANALYSE <sup>13</sup>**

<b>5.1 Quelles sont les perspectives directes de l'intervention au niveau de l'impact ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Quels changements au niveau de l'impact sont-ils visibles ou susceptibles de devenir visibles ? Dans quelle mesure les changements au niveau de l'impact sont-ils identifiables et mesurables, et attribuables à l'intervention ? Quels sont, selon leur perception, les effets de l'intervention pour les bénéficiaires et ce selon leur perception ? L'intervention contribuera-t-elle aux objectifs du pays partenaire, tels que visés dans le cadre des résultats au niveau de l'impact ? Des facteurs externes sont-ils susceptibles de compromettre la contribution aux résultats du partenaire ?				
<b>5.2 L'intervention a-t-elle ou aura-t-elle des effets positifs ou négatifs inattendus pour les bénéficiaires ciblés ou des individus ou des groupes non ciblés ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Y a-t-il eu ou y aura-t-il des effets positifs ou négatifs inattendus (environnementaux, sociaux, culturels, économiques ou sexospécifiques) pour les bénéficiaires ciblés ou des individus ou des groupes non ciblés ? Comment ceux-ci affectent-ils les résultats aux niveaux de l'output – l'outcome et de l'impact ? Si ces effets sont négatifs, l'intervention a-t-elle pris à temps des mesures d'atténuation ? Quel en a été le résultat ?				

Saut de page

<b>6. DURABILITÉ : les bénéfices sont-ils durables ?</b>				
<b>Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer. (CAD-OCDE)</b>				
<b>Interprétation de la définition du CAD :</b>				
Dans le contexte du processus de revue, la durabilité est la probabilité que les résultats et les bénéfices de l'intervention se maintiendront au niveau approprié et pendant un laps de temps raisonnable après la clôture de l'intervention. Dans le contexte des revues, c'est le potentiel de durabilité qui est évalué, et donc la probabilité que l'impact sera durable. Le potentiel de durabilité est spécifique à l'intervention. En tant que telle, l'évaluation de la durabilité des résultats se fera sur une autre base pour les interventions de développement post-crise que pour les interventions en 3 <sup>e</sup> phase d'une approche d'appui sectoriel à long terme. Parmi les différents facteurs touchant à la durabilité figurent l'ancrage de l'intervention dans le cadre stratégique du pays partenaire, l'appropriation par le partenaire et sa participation à la formulation et à la mise en œuvre, l'intégration de l'intervention dans le contexte institutionnel et culturel, la pertinence des technologies par rapport aux spécificités du pays partenaire, l'influence des facteurs environnementaux sur l'intervention et l'impact de l'intervention sur l'environnement, les capacités du pays partenaire à continuer à garantir les résultats financiers, la bonne gouvernance de l'institution partenaire, et la pertinence de la stratégie de sortie de l'intervention (liste non exhaustive). Il est très important que l'évaluateur analyse ce critère dans une large perspective, en tenant compte des spécificités de l'intervention. En général, la revue analyse si les conditions nécessaires pour garantir la durabilité étaient prises en compte dans le design de l'intervention.				
<b>DURABILITÉ : évaluation globale</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>

**SOUS-CRITÈRES D'ANALYSE <sup>14</sup>**

<b>6.1 Viabilité financière / économique ?</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Les partenaires ont-ils la capacité financière requise pour continuer à retirer des bénéfices de l'intervention après la fin de l'appui ? Existe-t-il une stratégie de sortie financière/économique progressive, qui, dans l'affirmative, est susceptible d'être mise en œuvre ? Les bénéficiaires/l'institution partenaire ont-ils les moyens de payer la maintenance ou le remplacement des services /biens/infrastructures mis en place par l'intervention ? Les résultats/bénéfices sont-ils abordables pour les bénéficiaires à la fin de l'intervention ?				



6.2 Les exigences d'appropriation locale sont-elles satisfaites et continueront-elles de l'être après la fin de l'intervention ?	A	B	C	D

Le partenaire et les parties prenantes locales ont-ils été impliqués dans le processus de planification et de mise en œuvre ? Dans quelle mesure les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la prise de décisions relatives aux bénéfices de l'intervention ? L'intervention est-elle en phase avec une approche d'appui à l'appropriation par le gouvernement partenaire ?

Quelle est la probabilité que les bénéficiaires continueront à utiliser les outputs et les outcomes ? Les bénéficiaires ont-ils déjà projeté de quelle manière ils comptent continuer à assurer le flux de bénéfices et, si tel est le cas, quelle est la probabilité qu'ils concrétisent ces projets ?

6.3 Dans quelle mesure les politiques appuient-elles durablement l'intervention ?	A	B	C	D

Les politiques nationales, sectorielles (et éventuellement locales) et les politiques budgétaires ont-elles appuyé l'intervention ? Ont-elles eu une influence positive ou négative sur l'intervention ? Ces politiques sont-elles susceptibles de continuer à appuyer l'intervention après sa clôture ? Si cela s'avère pertinent, quel input l'intervention peut-elle fournir au niveau politique ? Dans quelle mesure les expériences et les enseignements tirés sur le terrain sont-ils répercutés dans l'agenda politique ? Les changements de politiques et de priorités ont-ils un impact sur l'intervention ? L'intervention parvient-elle à s'adapter à ces changements ?

6.4 La gouvernance appuie-t-elle la durabilité potentielle des bénéfices et des outcomes ?	A	B	C	D

Dans quelle mesure l'intervention est-elle ancrée dans les structures institutionnelles susceptibles de subsister après la fin de l'intervention ? Cet ancrage institutionnel contribue-t-il à la durabilité de l'intervention ? Le mandat de l'organisation chargée de la mise en œuvre est-il compatible avec le rôle qui est censé être le sien ?

La ou les institutions partenaires pertinentes font-elles preuve des capacités nécessaires de gouvernance, en ce compris de gestion et d'organisation efficaces, pour assurer la durabilité des bénéfices et de l'outcome ?

S'il y a lieu de créer une nouvelle institution, dans quelle mesure de bonnes relations ont-elles été établies avec les institutions existantes ? Dans quelle mesure cette institution sera-t-elle capable de continuer à assurer le flux de bénéfices après la fin de l'intervention ?

6.5 Dans quelle mesure les conditions devant permettre au renforcement des capacités de contribuer à des résultats de développement durables sont-elles remplies ?	A	B	C	D

Les capacités ont-elles été évaluées au lancement de la mise en œuvre ? Les institutions partenaires bénéficient-elles d'un appui adéquat en vue du renforcement de leurs capacités à s'acquitter de la tâche consistant à continuer d'assurer les bénéfices et les outcomes de l'intervention après sa clôture ? Les autres parties prenantes pertinentes bénéficient-elles d'un appui adéquat en matière de renforcement de leurs capacités à continuer d'assurer les bénéfices et les outcomes de l'intervention après sa clôture ?

Des ressources humaines adéquates et qualifiées seront-elles disponibles en nombre suffisant pour continuer à assurer le flux de bénéfices et des outcomes au terme de la mise en œuvre de l'intervention ?

L'intervention a-t-elle adopté une approche en matière de renforcement des capacités permettant aux bénéficiaires et aux institutions partenaires de continuer à garantir les bénéfices et les résultats une fois l'intervention clôturée ? Ces bénéficiaires et institutions partenaires ont-ils été préparés à reprendre l'intervention aussi bien sur le plan technique et financier que sur celui de la gestion ?

6.6 Durabilité socioculturelle	A	B	C	D

L'intervention est-elle en phase avec les perceptions locales des besoins et des moyens de produire et de partager les bénéfices ?

Si l'intervention visait à induire un changement dans les structures locales du pouvoir, les convictions et les régimes de statut, dans quelle mesure sa stratégie est-elle fondée sur une analyse de ces facteurs, en ce compris la participation des bénéficiaires à sa mise en œuvre ? Quelle est la qualité des relations entre l'équipe d'intervention et les communautés locales ?